

**nātran**

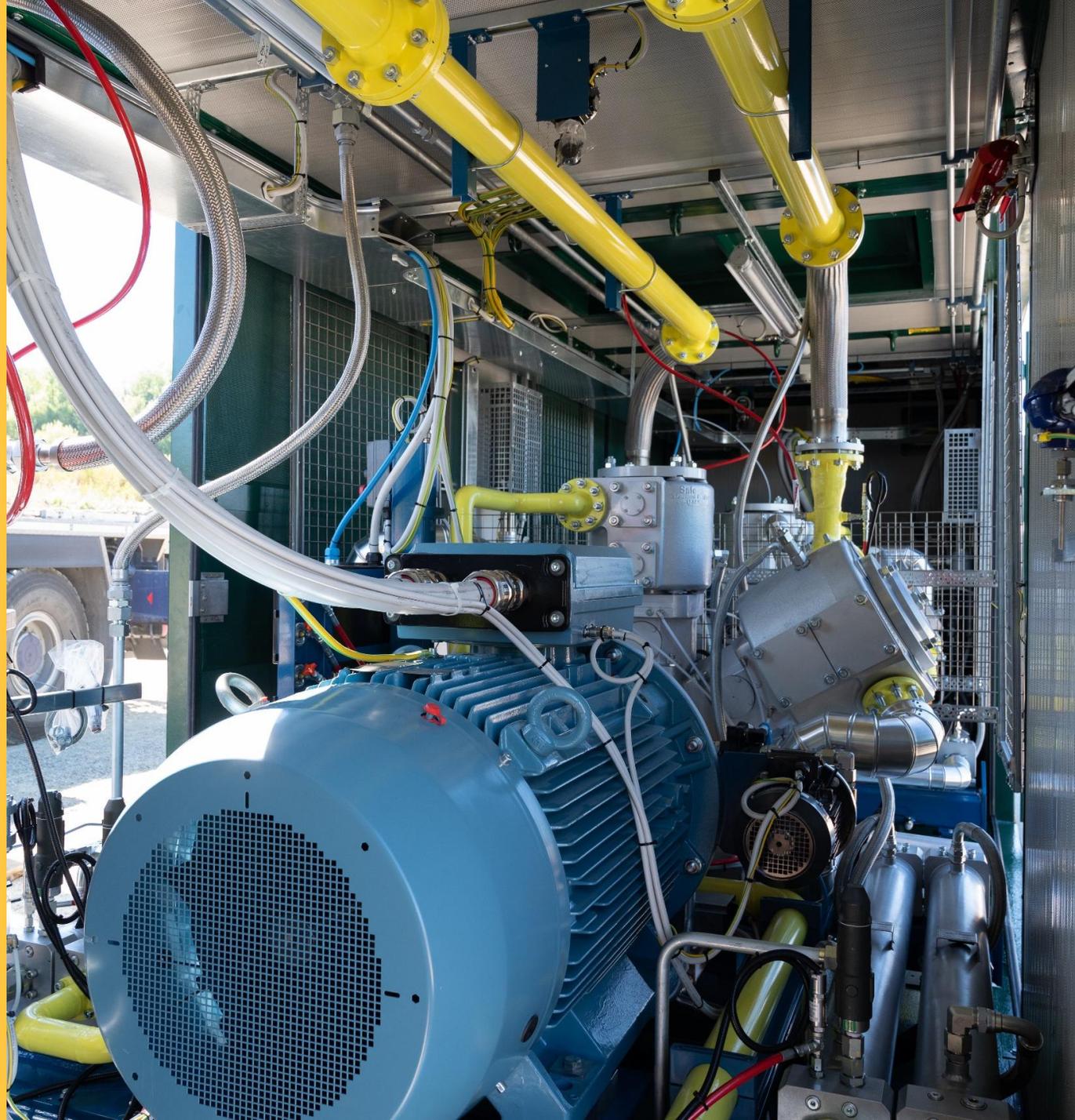
Le cœur de  
vos énergies

# Rebours NATRAN en région Bourgogne- Franche-Comté

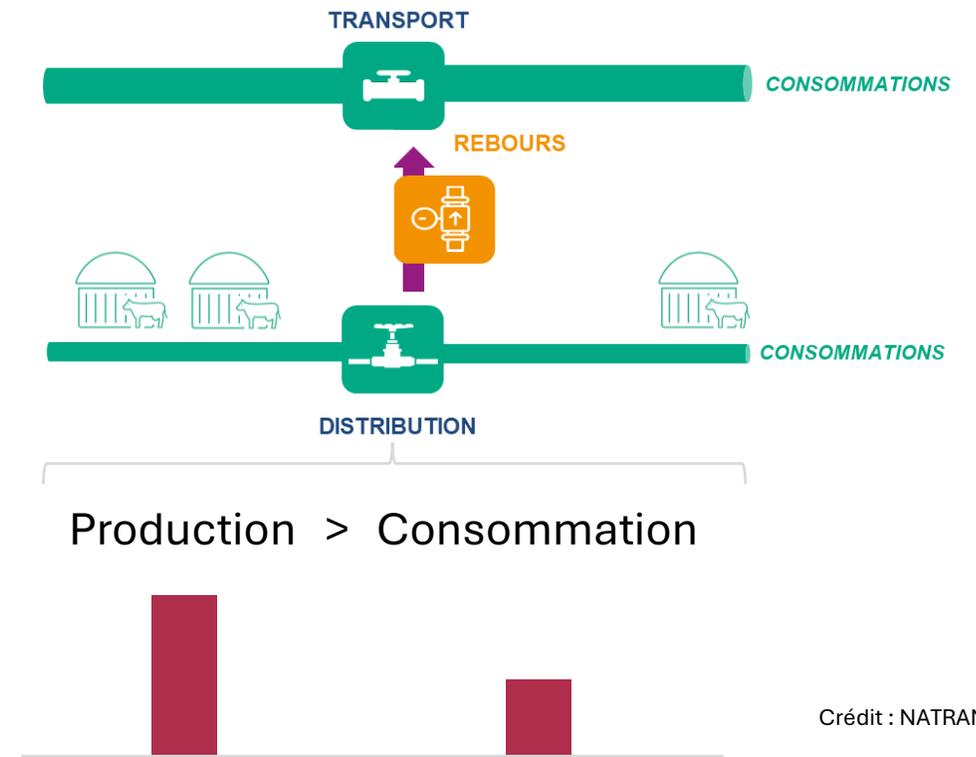
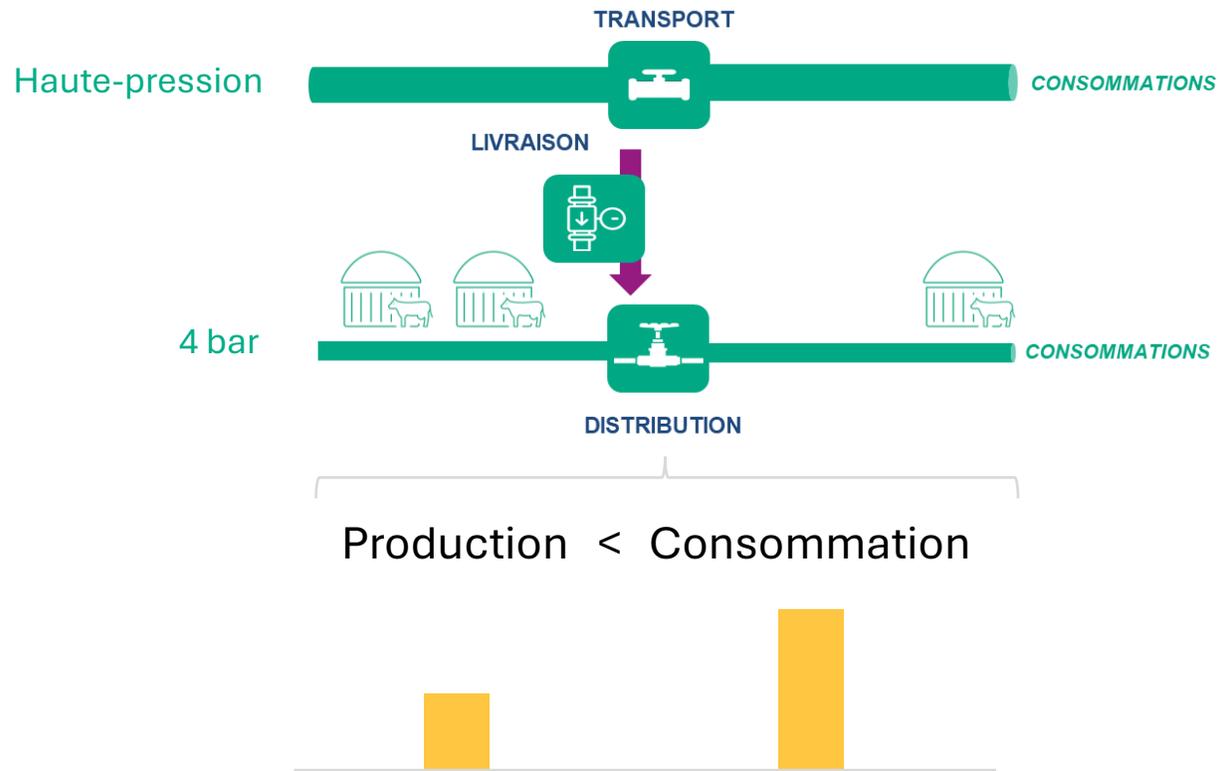
09/09/2025

Mise à jour : 4 septembre 2025

Interne  Diffusion limitée  Confidentiel entreprise



# Le rebours est l'assurance pour un méthaniseur d'injecter son gaz vert dans la durée



Crédit : NATRAN

Un rebours distribution / transport remonte le surplus de gaz vert du réseau de distribution vers le réseau de transport lorsque la production dépasse la consommation locale

# Un rebours NATRAN en image



**Saint-Victor  
(03)  
Distribution-  
transport**



Crédit photos : NATRAN, Benjamin BECHET



# Comprendre les cartes publiques de présentation des rebours NATRAN

**R<sub>D/T</sub>** Rebours entre un réseau de distribution et un réseau de transport

**R<sub>T/T</sub>** Rebours entre deux réseaux de transport



Potentiel

Les opérateurs de réseaux, par leur connaissance du potentiel, des projets de production et des réseaux, étudient l'implantation d'un rebours



Potentiel  
(zonage en validation CRE)

Les études des opérateurs de réseaux ont montré l'intérêt d'un rebours. Elles font valider le principe par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)



Potentiel  
(zonage validé CRE)

La CRE valide le fait qu'un rebours sera nécessaire sur un zonage donné. Des projets de production doivent émerger et avancer pour le justifier



Mise en service  
prévue en ...

La CRE valide les études puis la réalisation du rebours parce que les critères technico-économiques sont remplis grâce à des projets de production qui se développent

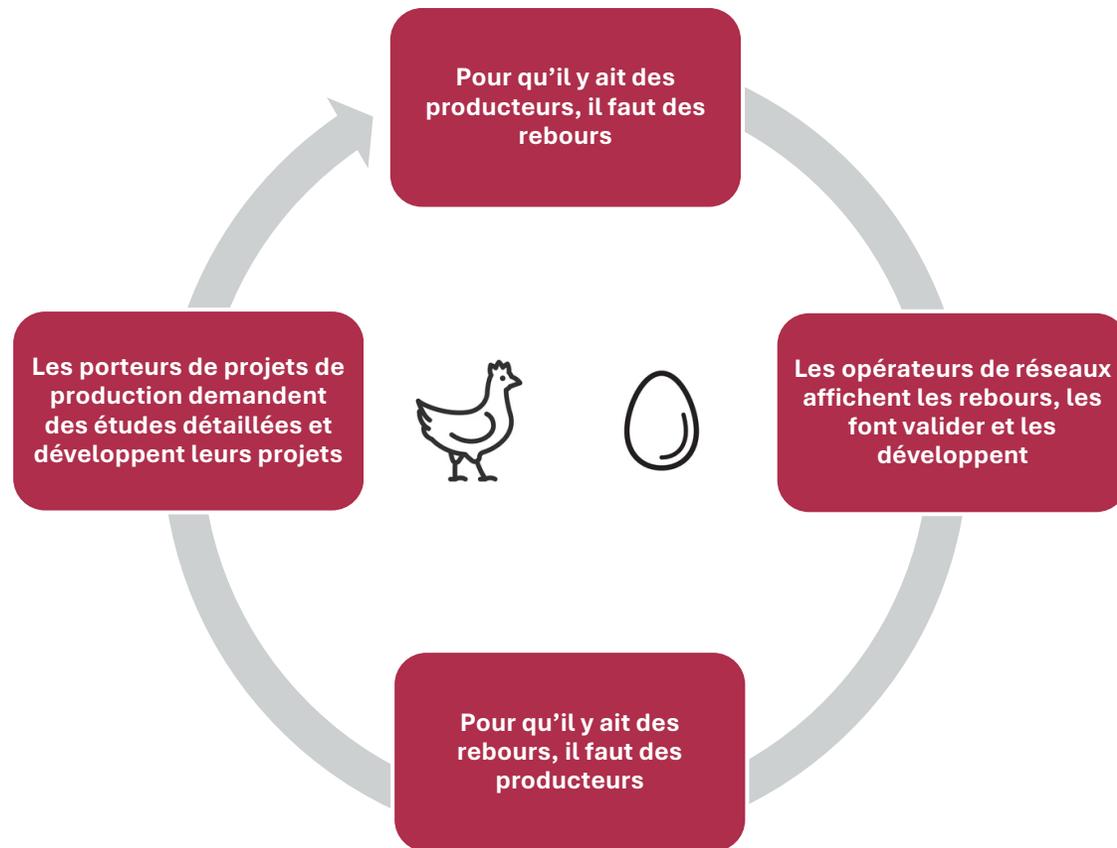


Mis en service en ...

Le rebours est en service et permet aux producteurs d'injecter sereinement leur gaz vert dans la durée

Affichage public sur : [Observatoire du biométhane — Open Data Réseaux Énergies \(ODRE\)](#)

# Pour permettre l'injection de gaz vert dans certains réseaux, il est nécessaire de sortir du paradoxe de l'œuf et de la poule



**Porteurs de projets de production à proximité des rebours « potentiels », signalez-vous auprès des opérateurs de réseaux gaz**



